



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

50 N° 6 1923

Le sacrifice de la messe d'après le R.P. de la Taille

Edgar HOCEDEZ (s.j.)

p. 281 - 292

<https://www.nrt.be/fr/articles/le-sacrifice-de-la-messe-d-apres-le-r-p-de-la-taille-3106>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le sacrifice de la messe

d'après le R. P. de la Taille

La fête du Très Saint Sacrement ramène naturellement la méditation du prêtre sur l'auguste sacrifice de l'autel. Nous nous laisserons diriger aujourd'hui par le R. P. de la Taille. Le seul but de ces pages est d'exposer la thèse centrale de son magistral ouvrage : *Mysterium fidei* (1) : et pour en goûter pleinement l'harmonie, comme pour en nourrir notre piété, nous nous abstenons de toute discussion.

I. LE PROBLÈME. — On sait assez comment les théologiens qui ont suivi le concile de Trente, peinent pour résoudre ce problème : « comment la messe peut-elle être un vrai sacrifice » ? Or il est étrange de constater que les anciens scolastiques ne semblent pas avoir soupçonné la difficulté à laquelle se heurtent leurs successeurs. Les systèmes les plus variés furent proposés, sans parvenir à rallier tous les suffrages (2). Après trois siècles de discussions ardentes et de patientes recherches, la théologie semble se débattre irrémédiablement dans ce dilemme : ou bien, avec les réalistes, exiger une immolation réelle, qui semble injurieuse au Christ glorieux, ou bien se contenter, avec les symbolistes, d'une simple immolation figurative, qui paraît insuffisante pour constituer un véritable sacrifice. La théologie semble engagée dans une impasse.

En écartant toutes les vues secondaires, si l'on va au fond du débat qui divise les théologiens modernes, on ne tarde pas à remarquer, qu'il est un présupposé sur lequel réalistes et symbolistes tombent d'accord : de même que pendant sa vie

(1) *Mysterium fidei*, de Augustissimo corporis et sanguinis Christi sacrificio atque sacramento Elucidationes L... Parisiis, Beauchesne, 1921, in-4°, xv-663 pp. Prix : 50 frs. — (2) Voir l'excellent article du R. P. SCHEPENS, paru jadis dans cette Revue, *N. R. Th.*, t. xxix (1007), p. 485.

mortelle le Christ ne fut victime qu'au moment de la passion, ainsi depuis sa résurrection il n'est plus dans l'état de victime, sinon dans et par rapport au sacrifice de la messe. Toute la divergence des écoles rivales se ramène donc finalement à ce désaccord fondamental : « l'essence du sacrifice consiste-t-il, oui ou non, dans l'immolation, c'est-à-dire dans une transformation, « *quaedam minoratio* » comme ils disent, qui donne à l'objet offert sa qualité de victime? »

Or si nous nous rapportons aux scolastiques qui ont précédé le concile de Trente, non seulement ceux-ci nient que l'immolation constitue l'essence du sacrifice de la messe, mais ils rejettent même le présupposé commun des deux écoles modernes. C'est résoudre le dilemme en le supprimant. La difficulté devant laquelle se désespère la théologie moderne serait donc, une fois de plus, un faux problème : une question mal posée.

II. LA SOLUTION ANCIENNE. — A. *Le sacrifice*, dans sa notion générique, selon la profonde définition de S. Augustin, « *est visibile invisibilis sacrificii sacramentum, id est sacrum signum.* » En vertu de sa création, l'homme est tenu de rendre à Dieu le suprême hommage, comme à son principe et à sa fin ; et cet hommage consiste essentiellement dans le don, la consécration totale de lui-même, à son créateur. C'est le sacrifice spirituel dont parle S. Thomas après S. Augustin : « *Anima autem se offert Deo in sacrificium, sicut principio suo creationis et sicut fini suae beatitudinis* » (II. II, q. 85, a. 2). Mais, l'homme ayant un corps et ne pouvant s'élever à la connaissance des choses spirituelles qu'en partant des choses sensibles, étant en outre un être sociable, il est nécessaire qu'il exprime extérieurement et socialement l'hommage qu'il doit à Dieu. L'offrande d'une chose sensible, rituellement soustraite à l'usage profane pour être transférée dans le domaine particulier de Dieu, symbo-

lisera sensiblement la consécration de tout l'homme à Dieu (ib.). C'est le sacrifice visible : « significat sacrificium quod offertur exterius; internum sacrificium quo anima seipsam offert Deo. »

Ainsi par déduction, nous obtenons la notion du sacrifice latreutique : *offrande rituelle d'un objet sensible enlevé à l'usage profane et consacré à Dieu par un rite sacré, pour signifier le suprême domaine de Dieu sur l'homme et toute la création* (1).

L'idée d'*immolation* n'apparaît pas encore : elle est donc étrangère à l'idée générique de sacrifice.

Mais il faut tenir compte d'un autre élément. L'humanité est déchue, l'homme est coupable : il doit donc apaiser la colère de Dieu, et satisfaire à sa justice. La destruction ou l'immolation est le symbole naturel du châtiement encouru par le péché : « per occisionem animalium significabatur destructio peccatorum et quod homines digni erant occisione pro peccatis suis; ac si animalia loco eorum occiderentur, ad significandum expiationem peccatorum » (I. II, q. 102, a. 3, ad 5); ainsi l'idée d'immolation rentre dans le concept de sacrifice *propitiatoire*, non pas parce que sacrifice, mais précisément parce que propitiatoire (2).

(1) Tout sacrifice de latric est en même temps eucharistique et impétraire. Offrir à Dieu un sacrifice d'adoration, c'est-à-dire pour reconnaître qu'il est la source de tout ce que nous sommes et avons, en même temps qu'il est notre fin suprême, c'est à la fois proclamer son souverain domaine et reconnaître les bienfaits reçus. C'est professer en outre que nous espérons atteindre ce Bien suprême auquel nous nous vouons, et partant que nous attendons de Lui les moyens indispensables pour y arriver. —

(2) Le sacrifice propitiatoire contient l'adoration, l'action de grâces et l'impétraire. Vouloir réparer l'honneur divin compromis par le péché, contient la reconnaissance du souverain domaine de Dieu; bien plus, on peut dire que le sacrifice propitiatoire n'est que la forme spéciale de sacrifice latreutique qui convient à l'homme pécheur. — Étant latreutique, il **partage les deux autres excellences de ce dernier** : tout sacrifice propitiatoire est donc latreutique, eucharistique et impétraire.

Tout sacrifice propitiatoire suppose donc, outre l'oblation, une *immolation*; celle-ci cependant n'est que la condition requise pour mettre l'objet offert en l'état de victime : car non seulement l'offrande rituelle peut être séparée de l'immolation, mais celle-ci peut être accomplie par un homme qui n'a pas qualité de prêtre. Ainsi, dans les sacrifices des Juifs, l'immolation des bœufs s'accomplissait en dehors du sanctuaire, et souvent par des laïcs (1). L'offrande était réservée au prêtre qui portait le sang de la victime et le versait sur l'autel, symbole de la Divinité (2). De même au Calvaire, l'immolation fut accomplie non par le prêtre du sacrifice, mais par les bourreaux, et elle fut un acte impie de leur part. Pour qu'il y ait vrai sacrifice, il suffira donc que le prêtre offre rituellement la victime, soit qu'elle soit déjà immolée, soit qu'elle doive l'être (3).

Les réalistes ont donc raison d'exiger une immolation pour le sacrifice propitiatoire, mais ils ont tort de mettre dans l'immolation l'essence du sacrifice, ou de croire que la simple oblation rituelle d'une victime immolée jadis ne suffit pas, à condition qu'elle persévère dans sa qualité de victime. Les symbolistes se trompent en imaginant qu'il puisse exister un vrai sacrifice de propitiation sans victime.

B. « *Hostia illa perpetua est,* » dit S. Thomas (IV. Dist. 12, exp. lit.). Le Christ, même au ciel, conserve sa qualité de victime, telle est la thèse des anciens scolastiques. C'est aussi la doctrine de l'épître aux Hébreux (c. 7-9). L'Apocalypse aussi nous représente le Christ céleste devant Dieu comme une

(1) Il en est de même dans plusieurs sacrifices hindous. — (2) Parfois l'offrande se faisait par la mactation même. — (3) C'est l'immolation qui distingue les sacrifices sanglants des autres. Un sacrifice non sanglant est un sacrifice où il n'y a pas d'immolation actuelle, soit que celle-ci soit totalement absente, comme dans les sacrifices de choses inanimées, soit que le sacrifice consiste à offrir de nouveau une hostie immolée dans un autre sacrifice.

victime : « *Agnum stantem tanquam occisum* » (V, 6, 9, 12). Au ciel, il est aussi réellement victime qu'au Calvaire : car un être immolé garde sa consécration tant que sa substance n'est pas corrompue. Bien loin que la résurrection ait enlevé quelque chose à ce caractère sacré de la chair du Christ immolé, elle l'a consacré définitivement dans cette condition, en le rendant immortel.

Un sacrifice en effet pour être efficace doit être reçu, accepté par Dieu. Vaine et sans effet est l'immolation et l'offrande que Dieu n'agrée pas ou rejette ; et c'est même l'acceptation divine qui lui donne sa valeur effective de propitiation. Bien plus, cette acceptation doit être manifestée par un signe sensible. Aussi était-elle symbolisée dans l'ancien Testament, soit liturgiquement par le rite même, soit parfois miraculeusement par le feu descendu du ciel et consumant l'holocauste. Dans le grand sacrifice de la croix, l'acceptation réelle, plénière fut signifiée et confirmée d'une façon éclatante par la résurrection, par l'ascension et la glorification de la victime. En vérité, et non plus en figure, la victime immolée pour nos péchés fut transportée dans le sein de Dieu. Rien donc de plus réel, de plus vrai, de plus actuel et aussi de plus permanent que l'acceptation de la passion ; la victime devenue par le sacrifice la chose de Dieu, reste perpétuellement en sa possession exclusive, soustraite à tout usage profane, et personne ne peut la lui ravir. « *Sacrificium Christi evasit quidem per resurrectionem gloriosum, per ascensionem caeleste ; immortalitas autem vitae aeternae illud effecit perenne... Non solum incorruptam et illaesam relinquit resurrectione sanctificationem carnis dominicae victimalem, sed etiam per resurrectionem ipsam obtigit carni hostiae incorruptibilitas gloriae, quae, nedum officiat statui victimali, multo magis ei accessit cumulus, sanctitatem hostiae ex parte divinae acceptationis sanciens et complens.* » C'est comme victime toujours présente devant Dieu, en lui montrant ses plaies glorieuses

que Jésus exerce son rôle de médiateur céleste : « semper interpellans pro nobis. »

Cette doctrine, appuyée par la tradition patristique et l'ancienne scolastique, résoud la première difficulté du problème. Si l'état d'immolation confirmé, sanctionné et glorifié par Dieu est perpétuel, il est vain de se demander par quel procédé nous devons le revêtir de nouveau d'un caractère qu'il n'a jamais perdu. Et ainsi le *présupposé* de toute la théorie réaliste est détruit : il n'y a pas à chercher dans la messe une sorte d'annihilation. Mais les symbolistes avaient tort de prétendre que, pour que la messe soit un vrai sacrifice, il n'est pas nécessaire que le Christ se présente dans la condition de victime. Le sacrifice de la messe, étant propitiatoire, l'exige. Or l'Eucharistie nous donne vraiment une victime : nous ne pouvons avoir le Christ, sans le posséder tel qu'il est, c'est-à-dire dans sa qualité « victimale. »

Tel est l'effet de la transsubstantiation : elle n'est en aucun sens une immolation réelle ou équivalente : elle ne rend pas le Christ victime : mais seulement elle rend présente sous les espèces du pain et du vin, l'hostie dont nous avons besoin. Le Christ immolé, une fois pour toutes, au Calvaire, reste à jamais une victime prête à être offerte en sacrifice. S'il est présent dans l'Eucharistie, il y est présent tel qu'il est. La présence réelle entraîne donc nécessairement avec elle l'état « victimal, » inhérent à l'Agneau qui fut immolé et qui vit toujours.

C. Nous avons donc une victime, mais nous n'avons pas pour autant un sacrifice. Jésus présent dans la sainte réserve, garde sa qualité d'être immolé, cette présence ne constitue cependant pas un sacrifice permanent. Il ne suffit pas en effet d'avoir une victime, il faut une *offrande rituelle*. Où est-elle ? Est-elle même possible ? La réponse des théologiens du XIII^e siècle est sans hésitation. Le sacrifice du Calvaire est pleinement suffisant et il exclut même toute immolation nouvelle. Mais, avons-nous dit, l'immolation n'est qu'un élément

du sacrifice, élément séparable et qui n'est pas une fonction strictement sacerdotale : le rôle du prêtre est d'offrir : le sacrifice est avant tout une *offrande* de ce qui a été immolé ou doit l'être. Il s'en suit que notre messe quotidienne sera un sacrifice quotidien, si le rite eucharistique contient en réalité une *oblation de la passion du Christ*.

D. *Comment la consécration est-elle une oblation de la victime du Calvaire?* Simplement parce que le prêtre fait ce que Jésus fit le premier : « hoc facite in meam commemorationem. » Ne craignez pas de comprendre, parce que l'*oblation du sacrifice du Calvaire se célébra rituellement à la dernière Cène*. Telle est la thèse pleine de profondeur et de simplicité que défend le R. P., en s'inspirant des anciens scolastiques. La Cène et la croix ne sont pas deux sacrifices numériquement distincts, elles n'en forment qu'un seul. L'oblation rituelle de sa mort, le Prêtre selon l'ordre de Melchisédech l'accomplit dans la chambre haute du Cénacle. Comment cela? Les scolastiques l'expliquent admirablement. Le Christ au soir de sa passion, après la manducation de l'agneau pascal, s'est offert à Dieu pour subir la mort en vue du salut du monde : « Hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur, » c'est-à-dire qui sera livré à la mort, comme le reconnaissent même les rationalistes; « hic est sanguis meus qui pro vobis effundetur in remissionem peccatorum. » Mon sang qui coule, n'est-ce pas la mort? Celle-ci en outre est figurée dans un symbole parlant, par la séparation du sang d'avec le corps : mais en même temps qu'elle est représentée, elle est vouée à Dieu, pour toute sa valeur, comme dans toute sa terrible réalité par le langage expressif du symbole sacré. Le prix de la rédemption sera payé sur la croix, mais l'obligation de mourir est assumée par le Rédempteur à la Cène et signée dans son propre sang. La chair de l'Agneau est consignée dans les mains de Dieu en même temps qu'elle est consignée pour notre rançon. A la suite de cet acte solennel le Christ est

tenu à subir sa douloureuse passion, il ne peut plus reculer, ni se reprendre, sans reprendre à Dieu ce qui lui a été consacré et sans violer le principe même de justice qui nous oblige à rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Tel est le rite extérieur et sensible par lequel le Christ a fait son oblation : « *ipsam in sua repraesentatione offerri passionem,* » c'est la représentation mystique de sa mort qui constitue l'offrande de la passion et le vœu de s'immoler réellement. Au Cénacle commence le sacrifice qui fut consommé au calvaire. Voilà pourquoi les Pères et les scolastiques ont pu dire avec une égale vérité : que l'Eucharistie, le sacrement du corps et du sang de Jésus, fut « consacré » et « offert » sur la croix même, c'est-à-dire que là le sacrement fut complété dans sa réalité de sacrifice par l'immolation réelle. Voilà le lien qui relie l'Eucharistie et la croix : l'Eucharistie fut « accomplie » sur la croix, parce que la croix avait été vouée dans l'Eucharistie.

Ainsi en est-il de la messe. Nous offrons la mort de Jésus parce que nous faisons ce que fit Jésus lui-même : « faites ceci » — quoi? — « Ce que j'ai fait; j'ai offert ma mort, vous offrirez ma mort par la même représentation symbolique. »

Il y a cependant entre la messe et la Cène une double différence :

1° Notre célébration se relie à la passion, comme à un événement passé, tandis que la sienne regardait la croix comme un événement futur. Il offrait ce que l'avenir lui réservait, nous offrons la relique vivante de son sang versé autrefois. « *Se obtulit immolandum* », comme disent les Pères et les anciennes liturgies. Notre oblation est l'offrande d'une victime immolée jadis : « *rei immolatae.* » Albert le Grand dit excellemment : « *immolatio autem nostra non tantum est repraesentatio sed immolatio vera, id est, rei immolatae oblatio per manus sacerdotum : unde duo dicit : sc. rem occisam et oblationem ; quia immolatio propria est oblatio*

occisi ad cultum divinum ; et quoad oblationem non est repræsentatio tantum sed verus actus offerendi. Sic autem non est de occisione et crucifixione. » La différence se réduit donc à celle qui existe entre l'anticipation et la commémoration. Ce que Jésus anticipait, nous le commémorons, mais dans les deux cas le sacrifice se réfère à la même immolation du Calvaire : « *oblatio hostiæ immolandæ,* » et « *oblatio hostiæ immolatae.* » Voilà pourquoi, comme le remarquent les Pères de Trente, bien que célébré rituellement dans la chambre haute par le Prêtre éternel, le sacrifice ne fut pas terminé avant son dernier soupir sur la croix ; tandis que notre sacrifice, n'ayant plus à attendre son achèvement de l'immolation actuelle de la victime, se termine au moment précis de la consécration, qui place devant Dieu la victime de la passion, immortalisée dans la gloire.

2^o Au Cénacle Jésus seul offrait le sacrifice et seul le pouvait offrir. Car nous devons être rachetés avant de pouvoir communier à son pouvoir sacerdotal. Au contraire, à la messe c'est nous qui offrons, en son nom assurément et en vertu de son oblation, mais toute la nouveauté de l'offrande vient de notre acte ministériel. Notre oblation est vraiment une nouvelle offrande : au contraire de la part du Christ il n'y a aucune action sacrificielle nouvelle : le Prêtre éternel ne fit jamais qu'une oblation unique à laquelle sont incorporées toutes nos oblations multipliées, et de laquelle dérive la vertu de présenter à Dieu le Corps et le Sang de Jésus en qualité d'hostie. « *Christus offert per nos offerentes, quin de novo offerat in sua persona. Novitas tota est ex parte Ecclesiae, quamquam virtus tota sit ex parte Christi* (1). » Cette doctrine était absolument commune avant le Concile de Trente au point que le P. Canisius l'exposât dans son célèbre catéchisme : D. Que devons-nous croire au sujet du sacrifice

(1) Voir *N. R. Th.*, XLIX, (1922), p. 526.

de la messe? -- R. « Missae sacrificium, si rem omnem aequè perpendimus, est revera dominicae passionis et illius cruenti sacrificii, quod in cruce pro nobis est oblatum, sancta quidem et viva repraesentatio atque simul incruenta et efficax oblatio. » Cette définition combine les deux éléments : 1^o la représentation symbolique de la passion ; 2^o une oblation réelle, bien que non sanglante de cette même passion et de cette mort. Ce qui est représenté est offert : vous représentez la mort du Christ, vous offrez sa mort.

Cette doctrine est la seule qui respecte pleinement l'enseignement, si catégorique, de S. Paul sur l'unité et la suffisance du sacrifice de la croix : « Neque ut saepe offerat semetipsum... nunc autem *semel* in consummatione saeculorum ad destructionem peccati per hostiam suam apparuit (*Haeb.* IX, 25, 26). In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem corporis Iesu Christi *semel*... Hic autem *unam* pro peccatis offerens hostiam... *Una* enim oblatione consummavit in semetipsum in sempiternum sanctificatos » (*Haeb.* X, 10-14). Si le prix de notre rachat est surabondant, rien n'y peut être ajouté ; et puisque c'est le sang de l'Agneau qui est le prix de notre rédemption, il s'en suit qu'après l'immolation de cette unique victime, il ne peut plus être question d'une immolation nouvelle, soit de la même victime, soit d'une autre.

Toute théorie donc, soit réaliste, soit symboliste, qui impliquerait un nouvel anéantissement du Christ à la messe, ou une immolation différente de celle de la croix, se concilie difficilement avec la doctrine si nette de S. Paul. Pour que la répétition de nos sacrifices ne déroge pas à la dignité du sacrifice du Calvaire, il faut qu'entre nos sacrifices et le premier il y ait unité parfaite par rapport à la victime offerte et de plus subordination des oblations. Or cette identité de la victime n'est pas sauvegardée du moment qu'on imagine que notre action sacramentelle constitue le Christ dans un état « victimal » qu'il n'aurait pas en dehors de notre action ; il n'y

aurait plus qu'identité purement matérielle. De même, il n'y a pas subordination entre notre offrande et celle du Seigneur dans sa passion, si l'on prétend que le Christ intervient dans nos offrandes par un nouvel acte, distinct de l'unique oblation faite autrefois. Car le Christ ne peut être subordonné à lui-même, comme un ministre au prêtre principal (1). Il y aurait donc deux sacrifices simplement coordonnés, qui feraient nombre et le nouveau ajouterait quelque chose à l'ancien.

Il faudrait en dire autant, et à plus forte raison, de la dernière Cène, si l'on veut y voir un sacrifice numériquement distinct de celui de la Croix : il y aurait deux sacrifices coordonnés. Bien plus, le Christ aurait sauvé le genre humain avant sa passion. Car un sacrifice offert par l'homme-Dieu, à cause de sa dignité infinie, est nécessairement agréable à Dieu et reçu par lui, et par conséquent efficace. D'autre part du moment qu'il est efficace et agréé par Dieu, il ne peut être de moindre valeur que la passion elle-même : dans un sacrifice offert personnellement par Jésus, le Fils de Dieu, il n'y a aucune cause assignable de limitation quelconque. Or le sacrifice de la Cène était un sacrifice de propitiation « hic est sanguis meus qui... effundetur in remissionem peccatorum. » La passion devenait donc inutile.

La théorie exposée dans ces pages sauvegarde entièrement la dignité de l'unique sacrifice de la croix. Comme le Christ n'a offert qu'un sacrifice sur la terre, sacrifice commencé au Cénacle et consommé sur le Calvaire, ainsi, nous n'avons qu'une victime, et une seule immolation, malgré la multiplicité des offrandes ; et l'oblation nouvelle de cette victime, n'impliquant aucune intervention nouvelle de la part du Christ, est entièrement subordonnée (*tanquam participata ad impari-*

(1) Non enim Christus sibi ipsi subest. aut potest aliqua propria eius oblatio posterior ad priorem se habere participative et ministerialiter ; sed nequit dominicæ oblationi uni altera non coordinari et connumerari ut perfecte æqualis.

cipatam), à cette oblation unique faite jadis par le Christ, dont la vertu demeure efficace jusqu'à la fin des temps. Rien n'est ajouté donc au prix de notre rachat versé au Calvaire, il n'y a même pas de paiement nouveau; seulement, associés au sacerdoce du Christ, en son nom et en vertu de son unique offrande sacerdotale que nous nous approprions en l'imitant, nous offrons de nouveau à Dieu la victime immolée au Calvaire, pour nous appliquer les mérites et les fruits du sacrifice de la croix.

E. HOCEDERZ, S. I.